



Assemblée générale du 20 mai 2020

Dividende 2019 : 1,50 € par action
Proposition d'une option de paiement partiel en actions
86,7% des grands actionnaires se prononcent pour cette option

Le Conseil d'administration de Frey a décidé, ce jour, de **proposer lors de son Assemblée générale qui se réunira le 20 mai prochain**, s'agissant du versement du **dividende de 1,50 €/action au titre de l'exercice 2019**, que les actionnaires auront **possibilité d'opter au choix** :

1. soit pour un paiement à 100% en numéraire ;
2. soit pour un paiement partiel en actions à hauteur de 30% du dividende (soit 0,45 €/action) et à hauteur de 70% en numéraire (soit 1,05 €/action).

A ce jour, Antoine Frey (via Firmament Participations) et les principaux investisseurs institutionnels du Groupe (Predica, Cardif, Sogecap, AG Real Estate et SCI Capimmo, véhicule géré par Primonial REIM) représentant 86,7% du capital au 31 décembre 2019, se sont engagés à opter pour cette seconde option, ce qui représenterait un réinvestissement dans la Société de l'ordre de 9,5 à 10,7 M€ en fonction de l'option prise par les autres actionnaires.

Modalités de paiement du dividende et calendrier indicatif

Dans le cadre du paiement du dividende en actions, le prix d'émission des actions sera déterminé conformément à la réglementation en vigueur de la manière suivante le jour de l'Assemblée générale :

- moyenne des premiers cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant ladite Assemblée,
- à laquelle sera appliquée la décote maximale autorisée de 10%,
- et retraitée du montant net du dividende (soit 1,50 euro par action).

Les principales dates du calendrier prévisionnel de paiement du dividende sont les suivantes :

- **20 mai : réunion de l'Assemblée générale**
- **25 mai : record date**, dernier jour de bourse permettant d'acquérir des titres donnant droit au dividende 2019
- **26 mai (inclus)** : début de la période d'option pour le dividende en actions (à hauteur de 30% du montant)
- **08 juin (inclus)** : fin de la période d'option pour le dividende en actions
- **12 juin** : Paiement du dividende en numéraire pour tous les actionnaires et livraison des actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement partiel en actions

Publication de l'avis de réunion le 15 avril 2020

L'avis de réunion contenant l'ordre du jour de l'Assemblée générale, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale sera publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 15 avril 2020. Il sera consultable sur le site de frey.fr (rubrique Finance). Par ailleurs, les modalités de tenue de l'Assemblée générale seront appréciées au regard de l'évolution des mesures sanitaires en vigueur en France.

A propos de la foncière Frey

Aménageur, développeur, investisseur et gestionnaire, FREY est une foncière spécialisée dans les grandes opérations de renouvellement urbain ainsi que dans le développement et l'exploitation de centres commerciaux de plein air. Ses Shopping Promenade®, lieux de commerces à ciel ouvert, proposent une offre complète mêlant shopping et loisirs, pour créer une « expérience augmentée » pour toute la famille. Par son expertise unique, Frey est devenu un leader français reconnu sur cette classe d'actifs résiliente, au marché profond (création, extension, rénovation) et en parfaite adéquation avec les attentes des consommateurs, des enseignes et des collectivités. Autre pilier structurant du savoir-faire de FREY : les grands projets urbains mixtes, qu'elle développe en s'appuyant sur sa filiale dédiée CITIZERS. La foncière Frey est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. ISIN : FR0010588079 - Mnemo : FREY.

CONTACTS :

Emmanuel La Fonta – Directeur Financier et des Ressources humaines

Mathieu Mollière - Directeur de la Communication, du Marketing et de l'Innovation - Tél. : 03 51 00 50 50

Agnès Villeret – Relations investisseurs et presse financière

KOMODO - agnes.villeret@agence-komodo.com - Tél. : 06 83 28 04 15